

Commission administrative paritaire Corps des Secrétaires administratifs

Ministère de l'Économie, de l'industrie et du numérique
Ministère des Finances et des comptes publics



4 décembre 2014

Pour une défense individuelle, collective,
déterminée, indépendante, solidaire



Votez pour la liste **Solidaires Finances** en Centrale
Constituée par les syndicats **Sud Centrale Solidaires** et **Solidaires** à l'Industrie et au développement durable

Commissions administratives paritaires (CAP) Pour quoi faire ?

Les Commissions Administratives Paritaires sont compétentes pour tout ce qui concerne la gestion des personnels et notamment en matière de :

- mutations ;
- recours en notation/évaluation ;
- avancements ;
- promotions.

Chaque Commission Administrative Paritaire est composée d'un nombre égal d'élus syndicaux et de représentants de l'administration.

Lieu de défense des droits et des règles statutaires, elle peut également, dans certains cas, être saisie par les agents eux-mêmes.



Nos élus s'engagent

- Nos élu-e-s mettront à votre service leur intégrité pour VOUS défendre efficacement pour tous les aspects de votre vie professionnelle.
- Ils agiront dans la transparence et sans compromissions avec l'administration.
- Nos élu-e-s s'engagent à défendre encore et toujours les intérêts collectifs et le service public dans un souci d'équité et dans une totale impartialité.
- Ils défendront les statuts et le respect des règles de gestion.

Pourquoi voter Solidaires finances en Centrale ?

Sud Centrale Solidaires et **Solidaires** à l'Industrie et au développement durable (IDD) ont déposé une liste commune à la Commission administrative paritaire des Secrétaires administratifs. Ensemble, ils représentent la fédération **Solidaires Finances**, 2ème fédération représentative dans les ministères économique et financier.

Nos deux syndicats sont aussi membres de l'**Union syndicale interprofessionnelle Solidaires**.

Ils partagent les analyses et initiatives de **Solidaires Fonction publique** qui siège au Conseil supérieur de la Fonction publique (CSFP), depuis les élections professionnelles du 20 octobre 2011.

Ensemble, **Solidaires**, nous combattons l'injustice, l'arbitraire, le corporatisme, les discriminations, toutes les formes de harcèlement...

Sud Centrale Solidaires et **Solidaires** contestent la pertinence des nouvelles déclinaisons de la RGPP et de la Réorganisation territoriale de l'État (MAP, revue des missions, RÉATE I, II...).

Ils s'opposent au non remplacement des départs à la retraite et aux suppressions d'emplois qui en découlent, générant abandon de missions, externalisations, pressions accrues sur les personnels...

Ils dénoncent les tentatives de remise en cause du statut, à travers les négociations sur «l'avenir de la fonction publique» et les Parcours professionnels, les carrières et la rémunération (PPCR), ainsi que les nouvelles formes d'individualisation de la rémunération (RIFSEEP) qui seront mises en oeuvre dès 2015.

Ils revendiquent une organisation du travail plus humaine où les agents ne seront plus considérés comme des pions, «pressés comme des citrons» parfois jusqu'à en tomber malades...

Une Fonction publique rénovée est possible. Construisons-la ensemble

Préservons nos effectifs et nos conditions de travail

Depuis des années, les suppressions d'emploi condamnent à terme l'existence même de certaines de nos missions. D'ores et déjà, cette politique dégrade nos conditions de travail, altère notre santé, brise les collectifs de travail et déshumanise les relations professionnelles.

Nous devons réagir avant qu'il ne soit trop tard. D'autres choix sont possibles.

C'est ce pour quoi se battent les syndicats **Sud Centrale Solidaires** et **Solidaires IDD**, membres de Solidaires Finances.

Non aux critères individuels

Dans chaque CAP, nos représentant-e-s se battront **Contre**

- le blocage des carrières lié au faible recrutement dans nos ministères ;
- la réduction drastique des effectifs ;
- la dégradation des conditions de travail, les pressions hiérarchiques et le règne des indicateurs individuels ;
- tous les critères subjectifs de l'évaluation conçus pour « justifier » gestion arbitraire des carrières et mise en place insidieuse du salaire au mérite ;
- l'utilisation des primes comme outil de division et d'individualisation ;
- les mutations forcées et toutes les discriminations frappant les agents désireux de changer d'affectation.

Face aux logiques de désorganisation, de performance individuelle, ne restez pas isolé-e- et impuissant-e- !



Avec **Sud Centrale Solidaires** et **Solidaires IDD**, sortez la tête de l'eau !

Osez donner de la voix pour dire OUI à la solidarité et au retour de l'esprit collectif, indispensables à l'efficacité de l'administration publique.

Avec vos représentant-e-s élu-e-s en CAP, défendez vos revendications !

Oui aux critères collectifs

Pour étendre les droits individuels et obtenir de vraies possibilités de déroulement de carrière, la mobilisation collective est indispensable.

Dans votre CAP, nos élu-e-s se battront :

Pour

- la défense du Statut de la fonction publique ;
- la linéarité des carrières et des avancements réguliers (durée d'un échelon : 3 ans maximum) ;
- de véritables plans de qualification, reconnaissant l'expérience professionnelle, avec augmentation du nombre de promotions, ainsi qu'une identité du B administratif avec de vraies perspectives professionnelles ;
- des critères objectifs et transparents pour les promotions au choix et en faveur d'un passage direct du 1er au 3ème grade par examen professionnel ;
- une répartition équitable des réductions d'ancienneté accordées (rotation systématique) ;
- le recrutement d'effectifs suffisants pour exercer les missions dans des conditions de travail « normales » ;
- la revalorisation des grilles indiciaires avec, notamment, l'amélioration des indices de début de carrière et des indices terminaux ;
- l'intégration des primes dans la rémunération principale ;
- la majoration immédiate de 60 points d'indice au titre du rattrapage du pouvoir d'achat et une revalorisation annuelle du point d'indice ;
- des règles transparentes et non discriminantes de mutation, sur la base unique du volontariat avec mise en place de CAP spécifiques.

4 décembre 2014

4 décembre 2014

